

**Université du Québec à Montréal
Faculté de Droit et de Science Politique
Département de science politique**

Session Automne 2018

Pouvoir et politique en Afrique
Pol4482-10

Professeur Issiaka Mandé
Bureau : local A3665
Téléphone : 514-987-3000 poste 2921
Courriel : mande.issiaka@uqam.ca

DESCRIPTIF OFFICIEL DU COURS

Étude des différents aspects du pouvoir et de la politique en Afrique. Introduction historique, conséquences de la colonisation. Analyse critique de l'État post-colonial, des forces d'intervention et de reproduction du pouvoir, de la démocratisation, de la société civile et du développement

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Ce cours qui se veut introductif sur les sociétés africaines s'attache à fournir aux étudiants(es) quelques outils pour analyser et comprendre les processus et les formes d'organisation politiques en Afrique. Aussi seront privilégiées des études de cas ainsi que des approches pluridisciplinaires en sciences sociales. Le second objectif est de comprendre le processus d'insertion du continent africain dans le système international globalisé, le poids des héritages dans l'Afrique postcoloniale et les dynamiques en œuvre dans les États modernes.

OBJECTIFS DE FORMATION

Ce cours vise à approfondir la compréhension des structures sociopolitiques et économiques en place dans différents pays de l'Afrique. Dans ce but, il vise plus globalement à donner aux étudiantes et aux étudiants une connaissance sur les grandes mutations que le continent africain a traversé, les expansions territoriales, les effets de la colonisation européenne et les enjeux de l'État.

Ainsi pourront-ils mieux décrypter l'actualité politique en Afrique en utilisant les concepts et théories des sciences sociales, exercer leurs capacités de synthèse et leur esprit critique.

Un investissement personnel est donc demandé aux étudiants en termes de lectures et de participation active aux différentes activités pédagogiques.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

À l'exception du premier cours destiné à faire connaissance et prendre connaissance du programme, ce cours comporte des exposés magistraux, la projection de documents audio-visuels pour illustrer certains aspects traités et des périodes de discussion structurées autour des lectures communes obligatoires et des documents présentés. Les travaux de session et les examens de session permettront d'enrichir les connaissances d'ensemble et de pousser plus loin la réflexion sur quelques aspects abordés dans le cours.

La lecture des textes fournis pour chaque séance **via MOODLE** est donc indispensable ; les étudiant(e)s sont priés d'activer leur compte courriel UQÀM, car c'est le seul moyen pour l'enseignant de communiquer avec eux rapidement, et pour les étudiantEs d'accéder à Moodle.

Le bon déroulement du cours nécessite un effort de lecture important et soutenu de la part des étudiantes et étudiants. La participation active à la discussion compte pour une partie de la note finale. On attend donc des étudiantEs, une préparation adéquate, s'appuyant sur la lecture critique préalable du ou des textes attachés à chaque leçon à savoir déceler, en dehors du jugement la cohérence dans le raisonnement et la rigueur de l'argumentation des auteurs et le visionnement des films-documentaires.

Pour une bonne présentation de vos travaux, prière de se référer sur le site web du Département de science politique (Uqam) à la section consacrée au Centre Paulo Freire.

<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>

Le guide méthodologique édité par le Centre vous sera utile tout au long de votre scolarité

POLITIQUE À L'ÉGARD DU PLAGIAT ET DE L'EMPLOI DES SITES WEB

Voici la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire ».

Sera passible d'une mention d'échec quiconque :

- **recopie sans guillemets** des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ;
- ne fournit pas la **source exacte** de ses références ;
- présente un texte constitué en majorité de citations ou de **textes paraphrasés**.

Par ailleurs, il est généralement déconseillé de s'appuyer sur des sources ou des propos issus de l'Internet sauf à exercer une critique. Ces emprunts ne seront pas considérés, dans la plupart des cas, comme étant des sources universitaires recevables (sauf indication contraire : périodique scientifique publié en ligne, chapitre d'ouvrage savant numérisé, forum académique, etc.). Vous êtes réputés savoir reconnaître la qualité universitaire d'une référence.

Le règlement no 18

On peut trouver le règlement sur le plagiat sur le site web de l'UQAM à l'adresse suivante :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_18.pdf.

On peut également trouver le règlement facultaire no 4 sur les infractions de nature académique (<http://www.fspd.uqam.ca/upload/files/reglements/Reglement-no4.pdf>) qui traite pour sa part de l'application pratique du règlement et notamment des règles de fonctionnement des deux comités impliqués dans la mise en œuvre du règlement no 18, soient les comités de discipline et de révision.

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/index.html

Centre de monitorat Paulo Freire

Le Centre Paulo Freire, géré par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, est ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique.

Proposition du mode d'évaluation

L'enseignant fera ses propositions le premier jour. Les éléments suivants seront pris en compte :

1. Participation active au cours
2. Examen de mi-session
3. Examen final

Politique concernant les travaux remis en retard : *Je ne les accepterai pas sauf justification valable communiquée avant la date de la remise du travail* (aucunement une surcharge de travail ne constitue une justification valable).

NB: Les retards dans la remise des travaux seront pénalisés à raison de 5% de la note par jour de retard.

Toute forme de plagiat entraînera la mention d'échec.

Critères de correction :

- Évaluation des connaissances;
- Structure, cohérence et clarté des arguments présentés;
- Qualité du français.

Thèmes des séances

- Le contenu détaillé de chaque séance, la bibliographie et les supports audio-visuels sont disponibles en ligne dans l'espace Moodle dédié au cours

Bloc 1 : L'Afrique comme objet

1. Au-delà des idées reçues : la géopolitique de l'Afrique
2. De la décolonisation des sciences humaines et sociales : au-delà de l'Afrique inventée, l'Afrique des fantasmes, les visions afrocentrées... la créolisation de l'Afrique

Bloc 2 : Systèmes politiques et/ou relations de pouvoir en Afrique : hiérarchie, domination et formes du politique

3. Les sociétés centralisées et théocratiques
4. Sociétés à pouvoir diffus

Bloc 3 : L'Afrique dans la mondialisation

5. L'Afrique et l'économie-monde : de l'émergence d'un ordre économique dans l'Atlantique à la « prolétarianisation » du continent
6. L'actualité des esclavages et des traites esclavagistes en Afrique
7. De l'exploration aux conquêtes coloniales européennes : le partage du continent africain
8. Les mécanismes de la domination et de l'exploitation coloniale : approches comparées des colonisations européennes en Afrique

Bloc 4 : L'Afrique post-coloniale

9. À propos des héritages coloniaux en Afrique : les études postcoloniales en débat
10. Les décolonisations européennes et les Afriques politiques : du désenchantement à l'autoritarisme dans les États postcoloniaux - Au-delà des frontières : intégration régionale, union africaine et panafricanisme
11. Les Afriques politiques : l'État, les acteurs, le jeu démocratique et l'État néopatrimonial
- 12.

Bloc 5 : L'Afrique dans les relations internationales : marginalisation et enjeux de puissance

13. Géopolitique du bassin du Nil : les défis de la diplomatie de l'eau en Afrique
- 13.1 L'Europe, le tropisme africain et le malentendu colonial

13.2 12.2 L'Afrique et les nouveaux acteurs : les Brics, les États-Unis et le Japon



LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM